



# COMMUNIQUÉ de PRESSE

## COMMUNICATION

CP n° 69 du 31 août 2016

### Enseignants contractuels : une année de droits sociaux perdue

Le Sgen-CFDT dénonce le retard de publication des textes concernant les enseignants contractuels qui les prive d'une année de droits sociaux nouveaux.

Publier ces textes le 31 août 2016 est contradictoire avec les engagements du ministère devant les partenaires sociaux, et irrespectueux des enseignants contractuels.

Dans le cadre du dialogue social mené au printemps 2015, le ministère avait pris l'engagement de faire appliquer ces décrets et arrêtés porteurs de droits nouveaux pour l'année 2015-2016. Engagement réitéré, lors du comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 7 octobre 2015 et encore lors d'un groupe de travail le 8 juillet 2016 où on nous promettait une publication sous quinzaine. Force est de constater que la quinzaine a été trop longue, pour que les dispositions nouvelles bénéficient aux enseignants contractuels dès 2015-2016. Pourtant au cours de l'année 2015-2016, des textes qui revalorisent la rémunération du haut encadrement ont été publiés bien plus rapidement.

Ce dialogue social à deux vitesses ne nous convient pas.

Les personnels contractuels contribuent à la réalisation du service public d'éducation, ils méritent un plus grand respect de la part de leur employeur. Ce n'est pas avec de telles pratiques de gestion des personnels que le ministère attirera les compétences dont il a pourtant grand besoin.